

# LE VRAI DU FAUX DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Testez vos idées reçues !

*“Vous ne vous  
intéressez qu’aux  
questions d’argent”*

**VRAI**

**FAUX**

[unapeiidf.org](http://unapeiidf.org)



# FAUX

---

**Les aspirations de la personne protégée sont au cœur de la mission.**

Le mandataire judiciaire peut réaliser des actes de la vie courante pour la personne protégée comme payer le loyer et les factures, demander des aides financières, ... Tous ces actes sont réalisés en accord avec la personne.



Le mandataire judiciaire accompagne la personne protégée dans les démarches administratives comme l'aide au logement ou sa déclaration d'impôts. Il peut également l'accompagner dans ses projets personnels (vacances, mariage, ...).

**L'argent n'est qu'un moyen, jamais une fin !**

Pour en apprendre plus sur la protection juridique des majeurs et le rôles des associations tutélares, cliquez ici.

[unapeiidf.org](http://unapeiidf.org)

 Unapei  
Ile-de-France